

Note d'information n°20 de septembre 2024 aux résidents du Bois du Vincin

Pascal Mounier, le 13 septembre 2024

Bonjour à tous,

Même si l'actualité de notre Association n'est pas si riche, j'ai pensé utile de revenir vers vous pour un point d'activité. Et vous montrer ainsi notre constante mobilisation au service de nos intérêts communs et aussi la cohérence de notre démarche.

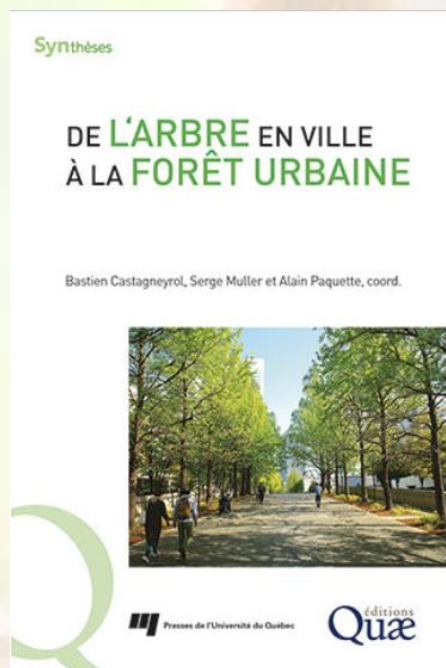
- ✓ Ceux d'entre vous qui ont pu assister à notre Assemblée Générale d'hier, dont le PV sera prochainement diffusé, savent que nous avons acté le fait qu'il n'y avait pas consensus pour que notre association rachète les allées privées du Bois du Vincin. Notre association a donc abandonné ce projet, comme le travail de Michelle Le Bail nous y a invités. J'en profite pour la remercier de ce travail d'investigation et de synthèse. Nous n'avancerons donc plus sur ce dossier, car, au bout du compte, c'est votre avis qui prime et nous oblige.
Mais je me suis engagé à communiquer encore aux résidents une note concernant ce « problème » voirie.
- ✓ Second point d'actualité : Nous avons eu l'occasion de déposer un recours gracieux contre la modification 3 du PLU de la ville de Vannes – gros dossier. Monsieur le maire dispose de deux mois (jusqu'à mi-novembre) pour y répondre. La réglementation lui permet aussi de ne pas instruire ce dossier, marquant ainsi son désaccord. Puis, il nous appartiendra d'envisager un éventuel recours contentieux devant le tribunal administratif.
- ✓ Dans le même temps, hasard des calendriers, en complément du recours déposé par M. et Mme Dodé contre le Permis d'aménager le terrain cadastré DE257-259-261, pour y créer un lotissement de trois parcelles, nous avons aussi déposer un recours gracieux contre ce dossier qui était très incomplet, comportait trop de données inexactes, et ne préservait pas suffisamment notre Bois. Et j'ai eu d'autant moins de réticence à préparer ce recours que le propriétaire/promoteur ne vit pas au Bois du Vincin, n'a pas l'intention d'y vivre et souhaite seulement faire une opération financière intéressante, quitte à dégrader un environnement dans lequel il ne souhaite pas vivre. Nous aurions eu une attitude très différente s'il s'était agi d'un résident souhaitant améliorer son confort, son cadre de vie ou valoriser légitimement son patrimoine.
- ✓ Enfin, chacun a pu constater que l'arbre qui avait été percuté devant le n°61 de l'Allée du Bois du Vincin, et dont beaucoup de gens se plaignaient, avait été abattu pour des raisons de sécurité, mais...
- nous savons que la même question se pose pour d'autres arbres, et il faudra s'en préoccuper,

- et la chaussée reste gravement déformée par les racines de ce pin, gênant les cyclistes. Il faudra donc voir ce que la mairie, qui n'est pas propriétaire de la voirie, accepte de faire.

- ✓ Dernier point (the last but not the least). Trois membres de notre Conseil d'Administration rencontreront le 19 septembre prochain Mme Hortense Le Pape, Maire adjointe en charge de l'urbanisme, des affaires foncières et domaniales, des bâtiments et de l'habitat et Stéphane Bois, Directeur de l'urbanisme. Ce sera l'occasion d'évoquer plusieurs points, dont nous vous rendrons compte à l'issue de cette réunion.

- ✓ Mais, relisant mon texte qui débute par une défense de la cohérence de nos actions, je veux aussi évoquer, à la fin des fins, un point qui me tient à cœur. Nous vivons dans un Bois, celui du Vincin, qui était encore récemment clairement identifié et qualifié par les documents du PLU de la ville de Vannes (ses documents graphiques et son règlement écrit). Mais que la révision 3 a radicalement effacé, gommé... plus de Bois du Vincin à l'échelle communale.

Et dans les documents produits par notre association, j'ai, dès le début, tenté de m'appuyer sur le concept de « Bois urbain » qui me semblait le mieux adapté à nos quartiers, bien qu'il n'apparaisse pas dans la littérature, notamment normative ou réglementaire. Or notre vice-président me signale un ouvrage technique récent, rédigé par des chercheurs et scientifiques, qui propose et défend ce concept de « Forêt Urbaine »¹. Tout cela me confortant dans notre stratégie de défense de notre Bois Urbain.



Et si je termine en revenant sur la fin de ma dernière note, celle de juillet, c'est pour vous inviter à nous faire part de vos remarques et suggestions ; et à nous transmettre toutes les informations utiles à notre mission dont vous avez connaissance.

1. <https://www.quae.com/produit/1861/9782759238804/de-l-arbre-en-ville-a-la-foret-urbaine>